

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

MAI
2016

CGSP

FGTB Services Publics

POSTE - TBM



democracy * democracy * democracy * democracy * democracy

1^{er} MAI

**La solidarité, la force
des travailleurs**

DOSSIER TTIP : P. 4



ÉDITO
Belgium bashing ou
capitalisme bashing ?
P. 3



POSTE
Instances IRW
2016-2020
P. 9



TBM
Élections sociales
P. 13



FGTB

Ensemble, on est plus forts

FGTB.
POUR TOUJOURS

Toutes infos et matériel disponibles sur le site www.fgtb2016.be



© Avec l'aimable autorisation de l'auteur.
« Democracy »
De My Hahn Hélène Nguyen

DANS NOS RÉGIONALES

Interrégionale de Bruxelles

La CGSP-Bruxelles vous aide à compléter votre déclaration d'impôt

Les permanences fiscales **pour les affiliés** de l'Interrégionale de Bruxelles - rue du Congrès :

- **mercredi 1^{er} juin de 8h30 à 12h30** (dernière entrée à 12h) **et de 13h30 à 16h** (dernière entrée à 15h30) ;
- **vendredi 3 juin de 8h30 à 12h30** (dernière entrée à 12h).

Documents nécessaires :

- votre carte d'identité électronique et votre code PIN ainsi que ceux de votre conjoint ou cohabitant légal ;
- votre formulaire de déclaration original ;
- votre document préparatoire ;
- vos fiches de revenus et celles de votre (salaire, pécule de vacances, chômage, mutuelle...) ;
- vos attestations (emprunt hypothécaire, assurance-vie, épargne-pension, libéralités...) ;
- éventuellement des documents justificatifs (extraits bancaires, factures, reçus de TVA, etc.).

Namur

Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2016 Revenus 2015

Les camarades du secteur « AMiO – Ministères et Administrations », sous-secteur SPF « Finances » de la régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt.

Cette permanence sera organisée **les mercredis 1, 8, 15 et 22 juin 2016 de 9h à 12h** à la régionale de Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41.

Uniquement sur rendez-vous au 081/72 91 70 (le matin).

Il est demandé aux affiliés de se munir de tous les documents nécessaires tels que :

- fiche 281.10 ou autres... ;
- attestation assurance vie ;
- prêt hypothécaire ;
- si problème particulier joindre les pièces y afférant ;
- carte d'identité et code pin (si marié ou cohabitant, il faut la carte d'identité pour chaque personne).

Belgium bashing ou capitalisme bashing ?

Les récents attentats de Bruxelles marquent certainement un des événements les plus tragiques de l'histoire récente de notre pays. La CGSP marque son soutien et sa solidarité avec toutes les personnes et leurs proches atteintes par ces attentats horribles.

L'émotion retombée, il est important de réfléchir sur les causes de ces attentats, sur ce qui les a rendus possibles et quelles mesures sont susceptibles d'améliorer la sécurité de la population.

Depuis les attentats de Paris, certains médias et hommes politiques français s'étaient déjà égarés dans le Belgium bashing (dénonciation de la Belgique), c'était simple, même simpliste. Avec les attentats de Bruxelles, certains politiques belges évoquaient la responsabilité de l'État fédéral, certains pour dire que ce n'était pas assez fédéralisé, d'autres pour dire qu'il faudrait encore défédéraliser certaines compétences.

Ces raisonnements sont simplistes. La réalité, c'est qu'à tous les étages de ce pays, comme dans l'ensemble des autres pays, le manque de moyens financiers est criant et permet de comprendre comment on en arrive là.

Il faut cependant d'abord s'interroger si l'État belge est légitime dans sa lutte en Syrie et en Irak. Lutter contre le terrorisme est légitime. Mais bombarder Daesh, c'est aussi bombarder des populations civiles. Que ces bombardements soient russes, américains, français ou belges, aucun d'eux ne peut se justifier au nom de la lutte contre le terrorisme. Il est ironique de constater que des moyens budgétaires sont trouvés pour agir de la sorte.

Mais de coupes budgétaires en re-design de la Fonction publique, que ce soit la police, ou la justice, les moyens humains manquent mais aussi les équipements, qu'il s'agisse d'armes, de protection pour nos policiers ou des moyens de communications. Mais la réponse sécuritaire seule n'arrivera pas à endiguer la radicalisation d'une partie de la jeunesse.

Quel espoir offre-t-on aux jeunes de s'insérer dans la vie active ? Quelles perspectives d'un travail (et pas d'un job) ? Quelles formations ? Quelles chances offre-t-on aux jeunes Belges ? Surtout quand on connaît l'ampleur des discriminations à l'embauche sur la nationalité, ou l'apparence de la nationalité, aux jeunes d'origine immigrée !

Le travail social et communautaire, quand il existe encore, est fait avec des bouts de ficelle et les autorités politiques lui demandent de jouer le rôle d'auxiliaire de police.

Passée l'émotion, il faut réfléchir et passée la réflexion, il faut agir et agir c'est se battre face à ce gouvernement qui entend assurer la sécurité et la cohésion sociale avec moins de moyens, qui pourchasse les petits fraudeurs mais pas l'évasion fiscale.

Combattre ce gouvernement est une nécessité, c'est une obligation.

Luttons tous ensemble contre ce gouvernement de malheurs !

Libéralisation des services publics dans les accords commerciaux de nouvelle génération (TTIP, CETA, TISA)

En juillet 2015, une résolution a été adoptée par le Parlement européen appelant les États européens à exclure des traités en cours de négociations les Services d'intérêt général (SIG) et les Services d'intérêt économique général (SIEG).

Cette résolution demande aussi que ces services soient abordés comme un tout indissociable et non « saucissonnable » et ce, afin d'éviter les libéralisations et privatisations par à-coups de différentes parties des services considérées artificiellement comme indépendantes. L'idée défendue ici étant que tous les « Services d'intérêt général » doivent être exclus du champ d'application des traités de libre-échange.

Il est ainsi possible à présent de se baser sur ce premier acquis important pour continuer les actions de lobbying politique.

Business Europe, l'un des lobbies capitalistes les plus influents dans ces dossiers, a manifesté son inquiétude quant à cette volonté du Parlement européen d'exclure les services publics des négociations : le monde des entreprises et de la finance a, en conséquence, redoublé de pression sur le Parlement. La bonne nouvelle, c'est que cette pression est un signe que les défenseurs de ces accords reconnaissent l'influence que peuvent bel et bien avoir les mobilisations citoyennes sur le positionnement de leurs représentants politiques.

Rappel du calendrier des négociations

Le CETA (accord entre l'Union européenne et le Canada) : il s'agit de l'accord qui, à ce stade, est le plus avancé. Les négociations ont débuté début 2009. Le texte a été publié le 29 février 2016. La ratification commencerait donc a priori vers juin 2016. La signature du texte par le Conseil est prévue en septembre 2016 lors du sommet UE-Canada.

Le Parlement européen devra alors à son tour voter l'accord (vraisemblablement en 2017) et peut-être également les parlements nationaux, s'il s'avère qu'il s'agit d'un accord « mixte », mais nous n'en avons pas encore la certitude.

Quoi qu'il en soit, il est probable que l'accord entre en vigueur déjà de façon provisoire dès la signature par le Conseil, ou au plus tard, après approbation du Parlement.

Le TTIP (accord entre l'UE et les États-Unis) : Les négociations ont débuté en 2013. La Commission européenne a pour objectif de finaliser l'accord avant la fin du mandat d'Obama (autrement dit avant fin 2016), de peur que le(la) prochain(e) président(e) des États-Unis remette en cause ce dernier, et a donc donné un coup d'accélérateur aux négociations. Il semble néanmoins que cela ne sera pas possible dans de si courts délais.

Le TISA, ou ACS (Accord sur le commerce des services) : Cet accord est en négociation entre 51 pays membres de l'OCDE, parmi lesquels figurent les 28 États membres de l'UE, représentés par la Commission européenne. Les négociations ont lieu toutes les 6 semaines depuis 2013. Elles visent spécifiquement la libéralisation la plus large et la plus avancée possible des services, en ce compris les services publics.

Pour une information plus complète sur le TISA, voir les sites :

www.cgspwallonne.be et www.world-psi.org



Quelles conséquences sur les services publics ?

Pour récapituler et synthétiser l'impact que ces accords commerciaux auraient sur les services publics s'ils entraient en application, rappelons les aspects essentiels de cette menace.

- **La clause de « statu quo » :** elle implique le blocage de la libéralisation et de la privatisation à leur niveau actuel, qui devra servir de « plus petit dénominateur commun » en termes de niveau de la libéralisation. Par ailleurs, les nouveaux services à créer seront automatiquement ouverts au privé.
- **L'effet de cliquet :** selon ce mécanisme faisant office de « bracelet colson », aucun retour en arrière ne sera possible après la libéralisation d'un service, ce qui signifie la fin de toute possibilité de retour à la sphère publique d'un service déjà libéralisé. Cette insidieuse disposition revient, dans les faits, à vider de sa substance toute capacité régulatrice qui est censée caractériser le rôle des mandataires politiques. Autrement dit, si une majorité de gauche est élue après une période gouvernée par la droite, la gauche ne pourra pas modifier les engagements

pris par ses prédécesseurs en matière de libéralisation des services.

- **Libéralisation progressive et sans cesse croissante** : il s'agit de couvrir le plus grand nombre de services possibles, d'étendre les règles commerciales à une quantité sans cesse plus importante de services publics.
- **La « liste négative »** : contrairement aux dispositions en vigueur jusqu'à présent qui faisaient état d'une « liste positive » (les États doivent communiquer quels services ils sont prêts à libéraliser), ici, selon le principe de la « liste négative », les États doivent signaler explicitement les services qu'ils souhaitent extraire du champ d'application de l'accord. Sans cela, les services non communiqués sont automatiquement considérés comme privatisables.
- **Le mécanisme de règlement des différends entre entreprises et États** (ISDS – *Investor-State Dispute Settlement* - rebaptisé aujourd'hui ICS après un léger relifting cosmétique) : la mise en œuvre des dispositions de l'accord sera arbitrale par des tribunaux privés utilisables directement par les entreprises et ce, contre les États ou quelque autorité publique que ce soit.

Les gouvernements ne peuvent avoir recours à cette procédure, ils ne peuvent que s'y trouver confrontés par les entreprises.

Les parties ne sont donc pas traitées de manière équitable devant la loi, ce qui est totalement contraire à l'état de droit.

Ce mécanisme existe déjà dans de très nombreux traités bilatéraux, et a déjà fait des ravages dans quantité de pays. Les exemples ne manquent pas (Égypte, Estonie, Slovaquie, Canada...) Dans le cadre des traités qui nous occupent, la largeur et l'impact gigantesque qu'aurait cet ISDS sur quasiment tous les aspects de la vie en société sont ce qui provoque le plus d'inquiétudes.

Dans le cas du TISA, cependant, il n'est pas encore certain que sera mis en place ce genre de mécanisme.

La Commission européenne a déjà développé une sorte de « modèle » de prestation de services au niveau européen, en l'occurrence il s'agit des services postaux.

La disposition préconisant que les parties maintiendront au minimum le degré d'ouverture des marchés au moment de la signature du Traité commercial aurait pour conséquence que la volonté d'appliquer l'obligation de service universel irait à l'encontre de cette disposition et rendrait illégale toute tentative de revenir en arrière après ouverture des marchés à la libéralisation de ce service. Le différend serait ensuite réglé via la procédure susmentionnée (ISDS ou ICS) qui est totalement au service des intérêts commerciaux et financiers.

Par ailleurs, dans le cadre du CETA et du TTIP, est prévue la création de « Comités conjoints » composés de technocrates et de lobbyistes, qui pourront encore apporter des amendements *après la mise en place de ces accords* (!). Le Parlement européen n'aura rien à dire sur ces dispositions additionnelles, qui seront dès lors décidées et appliquées de façon totalement opaque et antidémocratique. Il existe déjà plusieurs comités spécifiques de ce type, notamment sur les investissements et les services.

Les concessions de service public et les marchés publics dans le collimateur

En ce qui concerne le CETA, dans le chapitre sur les **Appels d'offres publics pour les concessions de services**, il existe une disposition permettant à l'Union européenne de négocier avec le Canada pour étendre la couverture commerciale en la matière. Or, un long combat syndical a été mené ces dernières années pour exclure cette disposition de la directive européenne sur les concessions, avec succès. Et à présent, sous couvert de traités dépassant les frontières de l'UE, il nous est rétorqué que cette exclusion est limitée et peut être revue à l'avenir, ne laissant dès lors aucune garantie de protection des services publics.

Le chapitre sur **les marchés publics** dans ces traités est également très inquiétant.

À l'heure actuelle, bon nombre de gouvernements lient l'octroi de marchés publics au respect par les entreprises de normes sociales et environnementales, notamment le respect des conventions collectives de travail. Dans la directive européenne sur les marchés publics, il existe une clause qui autorise les gouvernements à établir des conditions de respect de normes dans les contrats de marchés publics. Or, les États-Unis, beaucoup plus protectionnistes que l'UE en la matière (seuls 32 % de leurs offres de marchés publics sont ouvertes aux entreprises étrangères) ne disposent pas de telles clauses et n'ont par ailleurs pas signé 179 des 186 conventions de l'OIT les plus fondamentales ! Le TTIP et le CETA n'intègrent pas d'obligations de respect de normes sociales et environnementales, ce qui laisse présager d'un nivellement vers le bas.

Si ces traités venaient à voir le jour, il serait très incertain que les lois nationales et les directives européennes puissent encore avoir une quelconque valeur face à l'arbitraire rivé aux intérêts financiers qui les caractérisent.

Ces dispositions sont extrêmement dangereuses pour les services publics et pour la démocratie, et il est urgent de convaincre nos gouvernements de ce danger.

Partout dans le monde, les citoyens, syndicats, mouvements sociaux, ONG... s'organisent et se mobilisent contre ces accords commerciaux destructeurs. À titre d'exemple, en octobre dernier, pas moins de 250 000 personnes défilaient dans les rues de Berlin pour dénoncer cette confiscation de la démocratie.

Ces 21 et 22 avril avait lieu à Barcelone la première rencontre européenne des acteurs publics municipaux et régionaux contre le TTIP, le CETA et le TISA.

À ce jour, ce sont en effet plus de 1 500 villes et communes qui se sont déclarées « zones hors TTIP/CETA/TISA » à travers l'Europe ! Ne lâchons rien, campons nos droits devant leurs textes et pour notre démocratie et nos services publics, restons debout !

Le peuple

« J'entends par peuple la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu. »

Voltaire

« Je suis du peuple. Je ne veux être que cela et je méprise ceux qui voudraient être quelque chose de plus. »

Robespierre

Peuple, sale mot ! À croire ceux qui décident pour nous et ceux qui nous informent, le peuple, terme galvaudé, serait la dernière chose dont on aurait besoin. Sus au peuple, à la horde ignorante, à la foule irresponsable ! En ces temps de gouvernance austéritaire, il faut à tout prix éviter que les citoyens se mêlent de ce qui les regarde et tous les stratagèmes permettant de discréditer la cause du peuple sont bons à prendre. Nous avons ainsi déjà évoqué le cas du populisme, ce concept-écran qui est en fait un mot repoussoir qui connaît une fortune très grande chez les éditocrates.

Populisme, phantasme des élites

En creux de cette méthode rhétorique, c'est une image particulièrement négative du peuple qui se révèle, un témoignage direct, concret et éloquent d'une haine de classe : « *le stigmatisme populiste procède lui-même d'un racisme de classe qui renvoie (le peuple) à l'inculture, à la nature, à la barbarie.* »¹

Le peuple ainsi désigné et vilipendé est celui qui se voit envahi ou menacé d'envahissement, qui s'oppose à l'étranger, à l'immigré quand il ne désigne pas la plèbe, le petit-peuple, les gens d'en-bas. Tout ce qui gravite autour du peuple est connoté et déprécié, à un point tel que l'on serait tenté de croire que le changement de conjoncture politique et intellectuelle invite à voir dans le peuple « *le principal problème à résoudre et non plus une cause à défendre* »².

Cette disqualification des classes populaires est également le meilleur héraut de TINA : puisque toute alternative politique est discréditée et jugée inaudible, le choix peut uniquement se



porter sur celui proposé (sur un plateau d'argent) par la doxa : toute autre piste, idée, réflexion émanerait d'une populace, pas encore éduquée et insuffisamment dirigée par l'expert éclairé. Et c'est ainsi que la parole populaire est inculpée, caricaturée et manipulée. Cette disqualification se mue en « *un bâillon symbolique des dominants pour faire taire l'expression des dominés* »³.

En somme, toutes ces « *méthodes de contournement, de dépréciation ou de rejet de la "parole" ou de la "voix" du "peuple" ont un point commun : l'allergie, l'appréhension, la défiance sinon la crainte que ce même "peuple" suscite* »⁴.

Ces méthodes constituent une manière de réimposer et de définir la place du peuple, un peuple qui devient la masse ou l'opinion pour finir en populace, un peuple dissous dans la multiplicité des individus consommateurs et en effet,

force est de constater, que plus *on* est indéterminé dans la formulation, plus l'effet politique s'éloigne. Ainsi, « *démocratie, libéralisme, égalité et peuple sont des concepts multiformes, genre couteau suisse, et une partie des débats qu'ils suscitent vient de ce qu'on ne parle pas toujours de la même lame.* »⁵

Ce qui manque, c'est le peuple !

Face à cette zone de flou et face à cette tentative de disqualification sémantique, une question stratégique se pose : est-il envisageable, sous réserve d'une redéfinition de ce bel étymon, de procéder à une reconquête par la puissance langagière ? Au lieu de cesser de considérer les classes populaires comme un cœur de cible et, partant, de les abandonner à leur triste sort, ne serait-il pas au contraire judicieux, d'invoquer et d'impliquer à nouveau le peuple dans un projet de société émancipateur et progressiste ?

Cependant, le vocable de peuple « n'existe pas en corps, il est un principe politique et le premier geste politique consiste à le faire émerger comme sujet d'émancipation et de lutte... il est construit et comme toute production, son surgissement suppose un travail lent : celui de la prise de conscience, de la réflexion, de l'échange »⁶. Pour continuer dans cet exercice de définition, le Grand Robert, mentionne que la notion de peuple est très vague et peut correspondre à une ethnie, à une communauté politique (...), à une communauté linguistique, culturelle, religieuse... Pour Jacques Rancière, le peuple « n'existe pas. Ce qui existe, ce sont des figures diverses voire antagoniques du peuple, des figures construites en privilégiant certains modes de rassemblement, certains traits distinctifs, certaines capacités ou incapacités : peuple ethnique défini par la communauté de la terre ou du sang, peuple-troupeau veillé par les bons pasteurs, peuple démocratique mettant en œuvre la compétence de ceux qui n'ont aucune compétence particulière, peuple ignorant que les oligarques tiennent à distance. »⁷

Finalement, face à ces nombreuses définitions, nous pourrions dire que le peuple est un concept protéiforme qui, comme une monnaie fondante, perd de sa valeur si on ne l'utilise pas, ou mal. Partant, faut-il vraiment le solliciter ? Faut-il, du point de vue politique, mettre en lui autant d'espoir et lui faire une telle confiance ? Les errances totalitaires du XXe siècle n'auraient-elles pas montré amplement et, en quelque sorte, définitivement, qu'on ne pourrait plus en appeler impunément à lui, en notre âge des masses ? S'il n'y a pas de doute qu'elles ont changé, comme le reste de la société, les classes populaires existent toujours. Ainsi, « d'un côté, il n'est plus concevable d'accorder à la classe ouvrière industrielle

la centralité qui était jadis la sienne au sein du mouvement ouvrier mais le capitalisme n'a, jusqu'à preuve du contraire, pas disparu et il continue de se nourrir de cette forme de domination très spécifique qu'est l'exploitation, c'est-à-dire la captation de la plus-value. »⁸

Le peuple, ensemble des classes dominées

Ignorer les classes populaires ne les fait pas disparaître ! Et plutôt que de les ignorer, ne faudrait-il pas absolument les impliquer dans la constitution d'un nouveau bloc historique ? Quitte à les soumettre à une réactualisation tout en veillant à reconstruire une conscience collective, notamment par le biais de l'éducation populaire. Car, en effet, « le mot ne peut désigner une classe unique

puisque s'y retrouvent des catégories extrêmement diverses du point de vue des situations, des revenus ou des modes de vie, donc des classes sociales différentes... il est donc essentiel de parler désormais du « peuple » au sens de

l'ensemble des classes dominées, sujet collectif aujourd'hui autant en devenir que l'était la classe ouvrière tout au long du XIXe siècle »⁹. Ce dernier deviendrait alors le sujet historique d'un nouveau projet d'émancipation historique, par la « recherche de l'hégémonie, c'est-à-dire la construction d'un sens commun qui soutienne la transformation émancipatrice de l'ordre social »¹⁰

Cette réappropriation volontaire du terme *peuple* permettrait de « rendre aux classes populaires la conscience d'elles-mêmes, de leur force, de leur intelligence, de leur capacité à penser le monde en-dehors du modèle néolibéral qui les condamne »¹¹ L'horizon des possibles qui s'ouvrirait alors contre la gouvernance autoritaire des experts et ferait du peuple un acteur du développement du commun face à la domination des marchés.

Plutôt qu'abandonner les classes populaires au chant des sirènes de l'imaginaire néolibéral, il serait par conséquent judicieux de les impliquer dans « la bataille des idées pour {les} soustraire à l'idéologie dominante afin de conquérir le pouvoir »¹². Ensemble !



1. Gérard Mauger, *Repères pour résister à l'idéologie dominante*, Éd. du Croquant, 2013, p. 101.
2. Annie Collovald, *Le populisme du FN, un dangereux contresens*, Éd. du Croquant, 2004, p. 189.
3. Lémi, « Entretien avec Bruce Bégout : Les exemples de l'indépendance sociale sont multiples, quotidiens, gigantesques », *Article 11*, mardi 22 décembre 2009, <http://www.article11.info/?Bruce-Begout-Les-exemples-de-l>
4. Marc Crépon, *Élections, de la démophilie*, Éd. Hermann, 2012, p. 10.
5. Jacques Julliard in Jacques Julliard et Jean-Claude Michéa, *La gauche et le peuple*, Flammarion, 2014 p. 74.
6. Benoît Schmeckenburger, *Le populisme, fantasme des élites*, Éd. Bruno Leprince, 2012, p. 81 et 82.
7. Jacques Rancière, *L'introuvable populisme in Qu'est-ce qu'un peuple ?*, La Fabrique, 2013 ; p. 139.
8. Antonio Gramsci, *Guerre de mouvement et guerre de position*, textes choisis et présentés par Razmig Keucheyan, Paris, La Fabrique, 2012, p. 27.
9. Patrice Cohen-Séat, *Peuple ! Les luttes de classe au XXIe siècle*, Demopolis, 2016, p. 118 et 119.
10. Idem, p. 146.
11. Gérard Mordillat, « Demain la guerre », in Patrice Cohen-Séat, *Peuple ! Les luttes de classe au XXIe siècle*, Demopolis, 2016, p. 12.
12. Razmig Keucheyan, « Gramsci, une pensée devenue monde », *Le Monde diplomatique*, juillet 2012, p. 3.

Faire (enfin) de Bruxelles une priorité

Bruxelles, ma belle, souffre quotidiennement de son sous-financement. Que l'on parle de santé, de sécurité, d'enseignement, de mobilité ou de tout autre service public, Bruxelles est à la peine.

Pourtant, selon une étude menée en 2014 par Eurostat, l'office européen des statistiques, notre Région serait, en termes de PIB régional par habitant, la troisième plus riche de l'Union européenne. Un constat a priori réjouissant qu'il convient toutefois de relativiser ; nous parlerons davantage de potentialité que de réalité. En effet, le PIB moyen par habitant ne donne aucune indication quant à la répartition de la richesse entre différents groupes de population au sein de la même région et ne mesure pas le revenu dont disposent finalement les ménages. Les navetteurs contribuent au PIB dans une région où ils travaillent et au revenu des ménages là où ils résident. En raison de cette anomalie, ce PIB important par habitant ne se traduit pas nécessairement par un niveau élevé de revenus pour les Bruxellois. Notre Région est sérieusement marquée par les inégalités. Elle connaît, pour des raisons diverses, de profondes disparités liées à un taux de chômage significatif, en particulier dans les quartiers qui concentrent des citoyens belges d'origine étrangère.

Les moyens de nos ambitions

Bruxelles n'a pas les moyens de ses ambitions et doit, pour survivre, sans cesse quémander, en fonction des majorités politiques et des accords de coopération mis en place, des miettes au fédéral. Les responsabilités de son indigence sont partagées. Elles sont la cause directe des politiques d'austérité menées aussi bien par l'Europe que par nos gouvernements complices. Ces mesures néolibérales ont amputé, sans discontinuer, les services publics et les ont progressivement réduits à la paupérisation, à l'impuissance et à la marchandisation. L'actualité récente a démontré les limites de fonctionnement d'une Région, d'un État, lorsqu'on



jugule ses moyens d'action : nos services de renseignement ont été incapables de prévoir la menace des attentats survenus à Bruxelles en mars dernier. Pire, les politiques responsables se sont désolidarisés en invoquant un manque de proactivité de la part de certains agents de l'État. Une honte. La ministre en charge de la mobilité invoquera-t-elle les mêmes excuses quand, seul responsable à bord de son train, le conducteur devra rendre des comptes pour un déraillement avec victimes ? Quand les responsables hospitaliers devront justifier le manque de personnels compétents à une famille explorée ? Jusqu'où iront le **cynisme** et l'incompétence de nos dirigeants ?

Nous pourrions multiplier les exemples à l'envi tant les défis à relever sont immenses. Mener des politiques au service du citoyen relève, selon nous, prioritairement d'un choix de société. Certains nous reprocheront peut-être notre naïveté ; toute politique publique nécessite des investissements et les moyens seraient, paraît-il, limités. L'Europe pointe pourtant la Belgique du doigt en tant que paradis fiscal pour les grosses entreprises. La Commission européenne exige que le gouvernement récupère 700 millions €, considérés comme des aides illégales, indûment octroyés à 35 multinationales qui ne

payaient pas d'impôt sur 50 à 90 % de leurs bénéfices. Plus récemment, les *Panama papers* ont révélé un vaste système mondial de fraude fiscale qui n'a pas épargné la Belgique. Aujourd'hui, les politiques appellent à faire la lumière. Et demain ? Livreront-ils un agent du fisc à la vindicte populaire ?

Nuit debout

Le citoyen n'est pas dupe. À l'image du mouvement *Occupy Wall Street*, des initiatives toujours plus nombreuses se structurent. Depuis quelques jours, le phénomène *Nuit debout* invite des citoyens de tous bords, ivres d'idéal, à occuper l'espace public. En Espagne, par exemple, l'occupation de places par le mouvement *Podemos* a débouché, que l'on soit en phase ou non avec les revendications exprimées, à une modification de la conscience citoyenne ; à une réappropriation de la notion de progrès. Un élan doit nous conforter dans notre combat et nos revendications quotidiennes.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be



Nouvelles instances IRW – Congrès 2016

Le secrétariat permanent

Secrétaire général	Jacques Lespagnard
Secrétaire interrégional wallon	Michel Laurent
Président	Cédric Villerele
Vice-président	Victory Lelièvre
Secrétaire adjoint	Patrick Dequenne
Trésorier	Pascal Decouttere

Les vérificateurs aux comptes

Éric Dubois
Frank Thyron

Les secrétaires régionaux

Régionale du Centre	Olivier Simon (ff)
Régionale de Charleroi	Michel Laurent
Régionale du Hainaut occidental	Laurence Duprez
Régionale de Huy	Marc Lambert
Régionale de Liège	Cédric Villerele
Régionale de Luxembourg	Serge Chabottaux
Régionale de Mons	Patrick Dequenne
Régionale de Namur	Victory Lelièvre
Régionale de Verviers	Michel Reiter

Mobilité locale MSO

Priorité sur la base du bilinguisme et de l'agilité au sein de Preparation

1. Contexte

Dans le cadre de l'approbation du plan MSO, un règlement a notamment été prévu en vue d'octroyer la priorité sur la base du bilinguisme lors de la mobilité locale.

Dans la pratique, il s'est avéré que la proposition initiale concernant Preparation ne correspond pas aux attentes et qu'une révision de celle-ci s'impose. En outre, il est recommandé d'apporter quelques éclaircissements par rapport à la position des membres du personnel sur l'agilité dans le cadre de la mobilité locale.

2. Propositions concrètes

2.1 Mobilité locale et bilinguisme chez Preparation

Dans l'article 24 actuel du Règlement sur la mobilité, il est stipulé au point B. que la priorité à appliquer pour l'attribution des services au sein de Preparation est identique aux modalités appliquées à Collect & Distribution.

Étant donné le changement de contexte, la priorité octroyée sur la

base du bilinguisme sera supprimée chez Preparation.

Cela entraînera l'application de l'ordre de priorité suivant :

- statutaire,
- membres du personnel contractuels barémiques,
- agents auxiliaires,
- agents des postes en utilisation provisoire.

Chez Collect & Distribution, rien ne change à la réglementation actuelle.

2.2. Mobilité locale et agilité

Vu l'introduction du régime agile, il est recommandé d'éclaircir les modalités spécifiques relatives à l'application concrète de celui-ci.

En premier lieu : les membres du personnel recrutés sur des services agiles ne peuvent obtenir un service non agile qu'une fois le contingent annuel de services agiles pourvu par site. Compte tenu de la formulation de l'article 9.3.2., §5, dernier alinéa du Règlement de travail, qui prévoit

qu'il est question de pourcentages maximum, il est de la compétence de MSO de décider s'il y a ou non lieu d'effectivement appliquer le pourcentage maximum mentionné précédemment.

En outre, le contrat de travail des membres du personnel avec un régime agile prévoit seulement que l'on peut être utilisé dans un tel régime ; il ne s'agit donc pas d'une obligation d'appliquer effectivement la clause. Si l'on n'est pas occupé dans un service agile, on ne bénéficie donc pas du droit à 6 jours de congé extralégal.

À aucun moment, un membre du personnel statutaire, un membre du personnel contractuel barémique, un membre du personnel en utilisation provisoire ou un agent auxiliaire engagé avant le 1/11/2015 ne pourra être obligé d'assurer un service agile.

Dans le cas contraire, à savoir en cas de surabondance de candidats pour les services agiles, les règles d'attribution normales seront appliquées.

3. Adaptations réglementaires

Sur la base de ce qui précède, les adaptations suivantes sont apportées à la réglementation.

Article 24 du Règlement sur la mobilité

« ...

B. Préparation

Les éléments supplémentaires sont valables spécifiquement pour Préparation :

- fréquence : l'organisation de la mobilité locale a lieu 1 fois par an en octobre-novembre.
- les unités organisationnelles sont : les centres de tri, VAS, BPI, Supply Chain et les entités transport ;
- lors de l'attribution des services, l'ordre de priorité suivant est appliqué :
 - statutaires,
 - membres du personnel contractuels barémiques,
 - agents auxiliaires,

- agents des postes en utilisation provisoire ;

- emplois proposés dans le cadre de la mobilité locale : tous les services à temps plein et incomplets qui sont prévus dans l'organisation formelle après la réorganisation d'une entité organisationnelle locale, sont proposés lors de la mobilité locale ;
- tous les collaborateurs statutaires, agents contractuels, agents auxiliaires ainsi que les collaborateurs en utilisation provisoire actuels (au 1/11/2015) ont la garantie d'obtenir un horaire stable ou d'obtenir un service général dans l'horaire stable ;
- les collaborateurs engagés avec un contrat de travail agile ne peuvent obtenir un service non-agile que lorsque le contingent des services agiles est rempli. S'il n'y a pas assez de candidats pour les services agiles, les membres du personnel engagés après le 1/11/2015, avec le moins d'ancien-

neté d'entreprise, seront obligés d'assurer un service agile jusqu'à ce que le contingent soit rempli ;

- si trop de collaborateurs se portent candidats pour les services agiles, la priorité sera octroyée sur la base des règles de priorité prévues ;
- pour les statutaires qui sont titulaires d'un service dans la vacation nuit : dans toutes les entités Préparation concernées : établissement de la liste des membres du personnel statutaires qui, tout juste avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles de mobilité locale, sont titulaires d'un service dans la vacation nuit. Une protection supplémentaire est prévue pour les titulaires pour le transfert de la nuit du vendredi vers la nuit du dimanche : tous les statutaires, titulaires d'un service en vacation de nuit au 1/06/2015 conservent, s'ils le souhaitent, leur service de la nuit du vendredi jusqu'au 1/01/2020. »

Prélèvement kilométrique en Belgique

1. De quoi s'agit-il ?

Un montant par kilomètre parcouru est dû avec un véhicule dont la MMA > 3 500 kg (= à partir du permis de conduire C) sur des routes déterminées, et ce, par région. Ce prélèvement remplace l'Eurovignette.

2. Qui ?

Le prélèvement kilométrique relève de la responsabilité des Régions. Les routes auxquelles celui-ci s'applique ainsi que les tarifs diffèrent selon la Région et sont extensibles (par ex. en cas de circulation sur les petites routes).

Flandre : réseau Eurovignette et la plupart des routes régionales.

Région de Bruxelles-Capitale : toutes les routes.

Wallonie : autoroutes et routes régionales gérées par Sofico.

3. À partir de quand ?

1^{er} avril 2016.

4. Préparation

- Enregistrement des véhicules bpost chez Satellic : OK.
- Demande d'OBV par véhicule enregistré : OK.
- Addendum au contrat Total pour automatiser le prépaiement de la caution (135 €) et du prélèvement kilométrique par région (pas d'amendes) : OK.

5. Installation

- Distribution sur le terrain des OBV aux Gestionnaires Fleet : OK.
- Installation fixe de l'OBV par véhicule sur place : *On going*.

6. Communication

- Directives et formation pour une utilisation correcte d'un OBV (chauffeur) : *On going*
- Directives et formation pour associer un OBV de réserve (team leader) : *On going*

7. Tarifs

Le tarif est déterminé sur la base de 4 critères :

- le nombre de kilomètres parcourus,
- le type de route dans chaque région,
- la MMA de la remorque,
- la classe d'émissions Euro.

Exemple : trajet d'un tracteur de Gand à Marche via Charleroi (aller-retour) = ± 50 €

8. Contrôle et amendes

- Responsabilité des Régions.
- 21 points de contrôle fixes, 13 points de contrôle flexibles et 22 véhicules de contrôle mobiles, tous équipés d'une reconnaissance automatique du numéro de plaque.
- En cas de constatation d'un OBV ne fonctionnant pas : 1 000 €/point de mesure.
- En cas de signal de panne à Satellic : immunisation de 3 heures.

Causes possibles :

- le témoin lumineux rouge de l'OBU s'allume ;
- dysfonctionnement technique (par ex. le display s'éteint) ;
- le chauffeur oublie d'activer l'OBU (possible uniquement en cas d'utilisation d'OBU de réserve) ;
- l'alimentation électrique de l'OBU est interrompue ;
- ...

Actions en cas de problème :

- le chauffeur informe le team leader ;
- le team leader prévient *Satellitic* ou le service de garde 24h/24 ;
- le chauffeur se rend à l'IMC le plus proche dans les 3 heures où le team leader lui remettra un nouvel OBU associé au véhicule ou un véhicule de réserve en cas de panne électrique ;
- le dispatcher en informe le gestionnaire Fleet.

2. Qui paie ?

Principe relatif aux amendes chez bpost

Le contrevenant paie.

Ce principe reste applicable à l'amende relative au prélèvement kilométrique.

Proposition en cas d'amende résultant d'un OBU en panne

Contrôle du fonctionnement de l'OBU par le chauffeur en début de service (à acter sur la fiche de travail) et à chaque arrêt planifié. S'il s'avère qu'au moment du départ, l'OBU ne fonctionnait pas et qu'il ne l'a pas mentionné, => la ou les amendes sont à charge du chauffeur.

Si le team leader a transmis des directives erronées ou a négligé de suivre la procédure d'urgence correcte => la ou les amendes sont à charge du team leader.

Chaque amende sera analysée et évaluée séparément.

Risque d'amende

Étant donné qu'il s'agit ici d'OBU de la marque VDO (expérience chez Maud en Allemagne) et que bpost va travailler avec une installation fixe de l'OBU, qui permettra l'activation automatique au démarrage du véhicule, le risque qu'un dysfonctionnement technique apparaisse semble faible.

À partir de quand ?

Période de familiarisation de 2 mois sans conséquence pour le chauffeur.

Analyse de l'impact pendant la période de familiarisation

Communication de la proposition aux partenaires syndicaux + application de celle-ci.

Évaluation de la proposition relative à l'amende avec correction éventuelle.

Durée du travail et adaptation de la période de référence

1. Contexte

Afin d'être cohérent dans l'approche des prestations, et également afin de travailler de manière plus transparente pour le personnel, il est proposé de rendre uniforme la période de référence en ce qui concerne le respect de la durée moyenne de travail.

Cela signifierait que, pour tous les départements de bpost, la même période de référence serait choisie, à savoir du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Pour les départements au sein desquels la période de référence court encore actuellement du 1^{er} avril au 31 mars, le décompte du compteur de repos et du reliquat de congés se fera le 30 septembre 2016 au lieu du 31 mars 2016, comme initialement prévu.

2. Adaptations réglementaires

Sur la base de ce qui précède, les adaptations suivantes sont apportées au Règlement de travail.

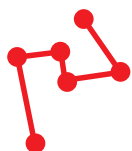
Adaptation de la période de référence :

« ... »

6.2 Temps plein

Chez bpost, le travail à temps plein représente une moyenne de 38 heures par semaine sur la période de référence, qui s'étend du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante.

À dater du 1^{er} octobre 2016, la période de référence s'étendra du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante. »



Congrès statutaire fédéral **CGSP** secteur **TBM**

Le Congrès statutaire fédéral du secteur TBM s'est déroulé le 23 mars 2016 à Bruxelles.

En application des Statuts et du Règlement d'ordre intérieur, les mandats suivants ont été attribués :

- **Président** : Dario Coppens
- **Deux Vice-présidents** : Ronnie Danckaert – Carmino Fasano
- **Secrétaires des trois régions** :
 - **Bruxelles** : Dario Coppens
 - **Flandre** : Rita Coeck
 - **Wallonie** : Claudy Vikevorst
- **Secrétaire fédérale** : Rita Coeck
- **Secrétaire fédéral adjoint** : Claudy Vikevorst
- **Trois vérificateurs aux comptes** :
 - **Wallonie** : Adil Salih
 - **Bruxelles** : Michel Verbeke
 - **Flandre** : Martine Backs



Congrès extraordinaire - **Charleroi**

Composition du nouveau Secrétariat de TBM-Charleroi

Suite à l'appel à candidature paru dans la *Tribune* de février pour le poste de président du secteur TBM de la régionale de Charleroi, l'exécutif du mois de mars du secteur TBM de la Régionale de Charleroi s'est transformé en Congrès extraordinaire pour ratifier la candidature du Camarade Delchambre Serge au poste de président du secteur TBM de Charleroi.

Voici donc la composition du nouveau Secrétariat du secteur TBM de Charleroi.

Président : Delchambre Serge
Vice-président : Stamatoukos Georges
Secrétaire régional : Fasano Carmino

*Carmino Fasano
Secrétaire régional*

Élections sociales - Charleroi

Cher(e) Camarade,

Le 11 mai 2016, les travailleurs auront la possibilité de voter pour une organisation syndicale dans leur entreprise.

La **CGSP-FGTB** (liste 2), compte sur ta voix pour renforcer notre effectif au sein du Conseil d'entreprise (CE) et du Comité pour la Prévention et la Protection des Travailleurs (CPPT).

Même si l'on peut toujours faire mieux et plus, il nous semble cependant que l'on a toujours été attentif aux craintes et soucis des agents, le syndicat devant défendre les intérêts communs des travailleurs.

Il est donc important de voter le 11 mai 2016. Un geste utile pour permettre à la **CGSP-FGTB** de continuer son rôle de contre-pouvoir au sein du groupe TEC, celui de contrôle, de vigilance pour faire respecter les droits et acquis obtenus durant ces dernières années.

Même si tu n'es pas en service le 11 mai 2016, il est important que tu prennes 30 minutes de ton temps, pour mon-

trer aux décideurs patronaux que les agents comptent toujours sur la **CGSP-FGTB** pour les représenter dans les instances officielles.

Les bureaux de vote seront :

1. Ouvriers dépôt **Anderlues**, de 6h à 16h.
2. Ouvriers dépôt **Genson**, de 6h à 16h.
3. Ouvriers dépôt **Jumet**, de 6h à 16h.
4. Employés bâtiment **Villette, 3^e étage**, salle de réunion de 8h à 16h.
5. Jeunes bâtiment **Villette, 1^{er} étage**, au réfectoire de 6h à 16h.

Je te prie d'agréer, Cher(e) camarade, mes fraternelles salutations.

Pour la délégation **CGSP-FGTB** du secteur Tram-Bus-Métro de Charleroi,

Carmino Fasano
Secrétaire régional

Élections sociales – 11 mai 2016 – TEC Namur-Luxembourg & SRWT

Cher(e)s Camarades,

Le 11 mai prochain, vous serez invité à élire vos représentants syndicaux pour le TEC Namur-Luxembourg et pour la SRWT. Ceux-ci vous représenteront dans les organes officiels que sont le Conseil d'entreprise (CE) et le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT).

La FGTB-CGSP Tram-Bus-Métro représente à elle seule sur le plan wallon plus de la moitié du personnel toutes catégories confondues. Autant dire que notre travail dans les négociations sectorielles est important et pèse dans la balance lors des choix stratégiques du groupe TEC.

Depuis 2008, nous traversons une crise financière qui n'est bien évidemment pas propice à notre secteur et encore moins à son personnel. Cependant, **la FGTB-CGSP Tram-Bus-Métro** a pu jusqu'à ce jour, réduire considérablement l'impact des économies sur le bien-être des travailleurs du groupe TEC. En outre, nous avons obtenu de nouveaux avantages (augmentation du titre-repas, congé supplémentaire...) lors de la dernière programmation sociale et ce malgré les restrictions imposées par le Gouvernement en terme de marge salariale. Prochainement, vous recevrez la prime à l'intéressement. Depuis que **la FGTB-CGSP Tram-Bus-Métro** a négocié la mise en place de cette prime

pourtant fortement polémique par d'autres, elle aura permis à chacun d'entre vous de bénéficier annuellement d'un bonus financier.

Aujourd'hui, les organisations syndicales et en particulier **la FGTB**, gênent le Gouvernement fédéral et sont donc continuellement ciblées par ce dernier qui tente de les dévaloriser aux yeux des citoyens. Il ne faut pas se leurrer, les avancées sociales, les conquises sociales, les congés payés, la réduction du temps de travail... bref, tout ce qui fait le bien-être des travailleurs n'est pas dû à la bonté du patronat et des différents Gouvernements mais bien aux luttes syndicales et en particulier, la nôtre.

Il est donc impératif de vous exprimer par les urnes le 11 mai prochain. Aujourd'hui plus que jamais, **la FGTB-CGSP Tram-Bus-Métro** est l'organisation syndicale qui fait entendre votre voix !

Voter FGTB-CGSP Tram-Bus-Métro, c'est voter pour vous ! Ensemble on est plus forts !

Johan Lambert
Secrétaire régional

Voici les bureaux de vote pour Namur-Luxembourg :

Employés :

Namur Direction générale de 11h à 15h30.

Ouvriers :

Namur Gare routière de 9h à 16h - Andenne atelier de 10h à 15h.

Dépôt de Florennes de 9h à 15h - Dépôt de Marloie de 8h30 à 12h.

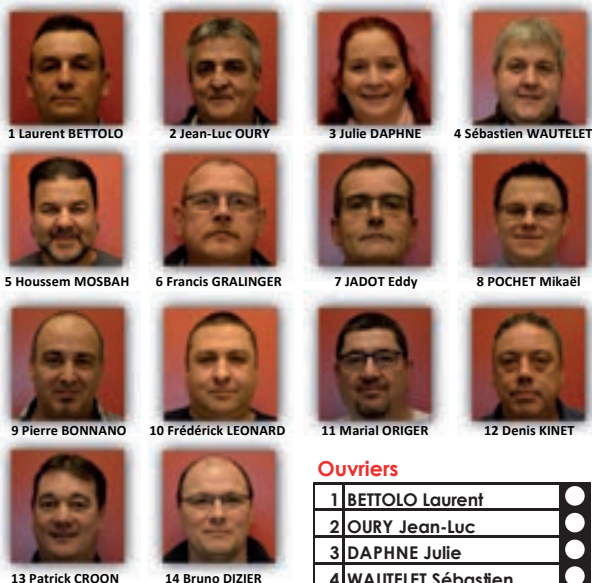
Dépôt d'Arlon de 9h à 13h30.

Le vote par correspondance est prévu pour celles et ceux qui seraient dans l'impossibilité de se déplacer le 11 mai 2016.

Voici vos candidat(e)s FGTB-CGSP TBM pour le TEC Namur-Luxembourg et pour la SRWT

ÉLECTIONS SOCIALES 11 MAI 2016 – Tec Namur-Luxembourg

Conseil d'Entreprise (CE) – Liste « Ouvriers »



Ouvriers

1	BETTOLO Laurent	
2	OURY Jean-Luc	
3	DAPHNE Julie	
4	WAUTELET Sébastien	
5	MOSBAH Housseem	
6	GRALINGER Francis	
7	JADOT Eddy	
8	POCHET Mikaël	
9	BONNANO Pierre	
10	LEONARD Frédéric	
11	ORIGER Marial	
12	KINET Denis	
13	CROON Patrick	
14	DIZIER Bruno	



Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) Liste « Ouvriers »



Ouvriers

1	WAUTELET Sébastien	
2	CORMANNE Samuel	
3	OURY Jean-Luc	
4	MARNEFFE Annick	
5	STAMPONE Giovanni	
6	DE BACKER Pascal	
7	NOTTE Stéphane	
8	MATHELART Rudy	
9	VIGNON Pascal	
10	PIERROUX Laurence	
11	CROON Patrick	
12	DIZIER Bruno	



Conseil d'Entreprise (CE) – Liste « Employés »



Employés

1	MATAGNE Nathalie	
2	PULVIRENTI Salvatore	



Liste « Employés »

1	MATAGNE Nathalie	
2	BEFF Lionel	
3	LONGREE Jean-Marc	
4	VANKOEKELBERG Raphaël	



Conseil d'Entreprise (CE)

Liste « Cadres »



1 Gérard PETRE

Cadres

1 | PETRE Gérard

Liste « Employés »



Employés

1	DE NUZZO Annabelle
2	DARDENNE Daphné
3	DECERF Pol
4	IUDEAN Elena Rodica
5	BATTISTA Fernando



Liste « Ouvriers »



Ouvriers

1 | ERNOUX Isabelle

Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT)

Liste « Employés »



1 Fernando BATTISTA



2 Elena Rodica IUDEAN



Employés

1	BATTISTA Fernando
2	IUDEAN Elena Rodica
3	DARDENNE Daphné
4	DE NUZZO Annabelle
5	PETRE Gérard
6	DECERF Pol



3 Daphné DARDENNE



4 Annabelle DE NUZZO



5 Gérard PETRE



6 Pol DECERF

Liste « Ouvriers »

Ouvriers

1 | ERNOUX Isabelle



1 Isabelle ERNOUX



Régionale de Bruxelles-Capitale

La mobilité à Bruxelles en expansion

Déjà lors du Congrès quadriennal de la CGSP-TBM, Pascal Smet, Ministre de la Mobilité avait annoncé que le transport public à Bruxelles est en hausse constante et que pour les années futures plusieurs plans se trouvent sur la table pour encore améliorer et développer le transport en commun. En effet, pour accueillir ses voyageurs toujours plus nombreux, et pour leur offrir des transports en public toujours plus performants, la STIB doit améliorer régulièrement son offre et ses fréquences. Dans notre société et environnement professionnel modernisé, la journée classique *nine to five* doit céder de plus en plus la place aux heures de travail flexibles. Les habitudes de déplacement évoluent et les heures de pointes du matin et du soir sont moins figées. La STIB se voit donc obligée d'élargir l'amplitude de ses heures de pointe pour mieux répondre aux besoins de ses voyageurs.

Il est clair que ceci ne passe pas inaperçu. Pour la deuxième fois la STIB, qui avec ses 8 000 travailleurs est le plus grand employeur de la région Bruxelles-Capitale, reçoit le label de « Top employer » de l'année. Ce label vient récompenser les entreprises pour la qualité de l'environnement de travail et les mesures mises en place en faveur de leur personnel, et distingue les employeurs qui proposent un environnement de travail de grande qualité, favorisent le développement des talents à tous les échelons de l'entreprise et œuvrent en permanence à améliorer leurs pratiques en matière de ressources humaines.

À première vue cela mérite d'être applaudi, même du point de vue du syndicat. Pourtant, ces bonnes conditions de travail et cet environnement de qualité ne sont pas tombés du ciel. Ils ont été obtenus parfois même après de longues et dures négociations avec les organisations syndicales. Il est donc clair que les organisations syndicales doivent rester attentives, de façon à ce que cette reconnaissance de « top employer » ne se limite pas aux articles dans les médias mais puisse se voir journalièrement dans les lieux de travail.

Dario Coppens

À LIRE



Pour un suicide des intellectuels

Une critique radicale des intellectuels mettant en cause la séparation entre réflexion et exécution. Les débats sur les intellectuels sont souvent vifs en France. Benda, Sartre, Aron, Foucault et Bourdieu ont tous consacré des pages fameuses à l'engagement politique des intellectuels. À partir d'une relecture critique de ces classiques, Manuel Cervera-Marzal n'hésite pas à mettre les pieds dans le plat sans se laisser aller à l'anti-intellectualisme. Provocateur, il cherche à faire réfléchir dans une direction hérétique : la redistribution radicale des tâches de réflexion et d'exécution dans nos sociétés.

Ce pamphlet, en plus de proposer une critique actualisée des intellectuels, pose de manière originale les bases d'une utopie reconstructrice entre mutualisation des savoirs et construction d'une intelligence collective.

Manuel Cervera Marzal est docteur en science politique. Il est attaché d'enseignement et de recherche à l'École des Hautes Études en Sciences sociales.

Manuel Cervera Marzal, *Pour un suicide des intellectuels*, Éd. Textuel, Paris, février 2016, 144 p., 12,90 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Belgium bashing ou capitalisme bashing ?
- 4 / Dossier • Libéralisation des services publics dans les accords commerciaux de nouvelle génération (TTIP, CETA, TISA)
- 6 / Le mot qui pue • Le peuple
- 8 / IRB • Faire (enfin) de Bruxelles une priorité

Infos POSTE

- 9 / Nouvelles instances IRW – Congrès 2016
/ Mobilité locale MSO – Priorité sur la base du bilinguisme et de l'agilité au sein de Preparation
- 10 / Prélèvement kilométrique en Belgique
- 11 / Durée du travail et adaptation de la période de référence

Infos TBM

- 12 / Congrès statutaire fédéral CGSP secteur TBM
/ Congrès extraordinaire – Charleroi
- 13 / Élections sociales - Charleroi
/ Élections sociales – 11 mai – TEC Namur-Luxembourg et SRWT
- 15 / Régionale de Bruxelles-Capitale • La mobilité à Bruxelles en expansion

- 16 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11